



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

CM 4274/25

LIMITE

UD  
ENFOCUSTOM  
MAMA  
MED  
MA  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: customs2B@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8671

+32 2 281 2721

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part et le Royaume du Maroc, d'autre part

- Adoption de la décision
- Lancement d'une procédure écrite

---

Le Comité des représentants permanents (1<sup>re</sup> partie) ayant décidé le 1<sup>er</sup> octobre 2025 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter la décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 13142/1/25 REV 1 et 13169/25 + 13169/1/25 REV 1 (fr).

**Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".**

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **2 octobre 2025** **à 17 heures (heure de Bruxelles)** par courrier électronique à l'adresse suivante:  
[customs2b@consilium.europa.eu](mailto:customs2b@consilium.europa.eu).

---